

COPROPRIETE : L'ESSENTIEL

Objectifs pédagogiques et opérationnels

S'approprier l'environnement réglementaire de la copropriété
Visualiser les différents acteurs (Syndicat, conseil syndical et syndic) et identifier les interactions qui existent entre eux

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires de copropriété – Assistant(e)s – Comptables
Juristes non spécialistes – Leurs équipes
Toute personne souhaitant se familiariser avec l'environnement de la copropriété

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales et écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de projections pratiques
Tableaux synoptiques
Etudes de cas concrets
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

7h00 en 2 séquences de 3h30
Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LE CADRE JURIDIQUE DE LA COPROPRIETE

La loi de 65 et son décret d'application
Les autres textes impactants (lois SRU, ALUR, Macron, ELAN...)
L'état descriptif de division
La distinction parties communes et privatives
Le règlement de copropriété et la notion de charges
L'immatriculation de la copropriété et la fiche synthétique

2. LES ACTEURS DE LA COPROPRIETE : ROLES ET POUVOIRS

Le syndicat des copropriétaires
Le conseil syndical
Le syndic (focus contrat et son contenu, désignation et révocation)

3. L'ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETAIRES

Définition
La consultation du conseil syndical
L'établissement de l'ordre du jour
La préparation des convocations et leur envoi
Le respect des délais
La tenue de l'AG (présence, majorité, vote des résolutions...)
La rédaction et la diffusion du procès-verbal

L'exécution des décisions
Le traitement des contestations
Les contentieux issus de l'AG

4. LA MAINTENANCE DE L'IMMEUBLE

La sécurité des occupants
Les contrats et diagnostics obligatoires (carnet d'entretien, DTG...)
Les travaux (entretien, amélioration et urgents)
Les assurances

5. QUESTIONS/REPONSES

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant